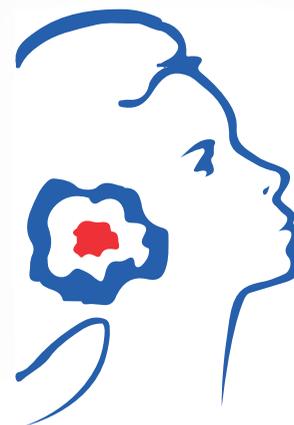


Accueil (sur rendez-vous) :
Place Royale à Reims

Pour joindre les agents de la plate-forme, **permanence téléphonique les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h30 au 03 26 86 71 63**, ou par mail : **pref-naturalisations@marne.gouv.fr**



DEMANDER LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

© 06/15/MI/SG/DICOM/FCNUDE - EPELLIER

**Création d'une
plate-forme interdépartementale
de la naturalisation
à la sous-préfecture de Reims
à compter du 15 septembre 2015**



Un site unique pour le dépôt et l'enregistrement des dossiers au 15 septembre 2015

Dans l'objectif d'harmoniser et d'améliorer le traitement des dossiers, les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage des demandeurs domiciliés dans les 4 départements de la région Champagne-Ardenne seront désormais instruites par une plate-forme interdépartementale de la naturalisation située à la sous-préfecture de Reims.

Il résulte de cette nouvelle organisation qu'à compter du 15 septembre 2015 l'accueil des demandeurs et l'enregistrement des dossiers se feront désormais **exclusivement à la sous-préfecture de Reims**.

Les formulaires et notices explicatives sont disponibles sur :

www.service-public.fr, rubrique « Vos droits et démarches », « Acquisition de la nationalité française ».



web

www.marne.gouv.fr, rubrique « Démarches administratives », « Immigration et intégration », « Naturalisations ».

Ce qui change

Lorsque vous aurez réuni l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier, il conviendra d'envoyer celui-ci par courrier recommandé AR, **à partir du 15 juillet 2015**, à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Reims
Plate-forme interdépartementale
d'instruction des demandes de naturalisations
en région Champagne-Ardenne
Place Royale
51096 Reims cedex

Si votre dossier est complet, un rendez-vous pour l'enregistrement de votre dossier et l'entretien d'assimilation vous sera donné dans les meilleurs délais possibles.

Attention : avant d'envoyer votre dossier, il est indispensable de prendre attentivement connaissance de toutes les recommandations mentionnées sur la notice d'information accompagnant le formulaire de demande.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, **une permanence téléphonique sera ouverte à compter du 15 juillet 2015, les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h30 au 03 26 86 71 63**.

Un rendez-vous pour l'enregistrement de votre dossier ne pourra vous être donné que lorsque celui-ci sera complet.